

# 2013 : La clause régionale en chiffres



3 secteurs d'activité dominants

**2924**

personnes en contrat dans le cadre d'une clause d'insertion.

**43%** Bâtiment

**23%** Travaux publics

**12%** Nettoyage

**22%** Autres

(Espaces verts, restauration, impression, transport, gestion des déchets, ...)

**41%**

des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi longue durée.

**1 233 148**

heures réalisées

soit **767** équivalents temps pleins.



VOUS ETES ?

► Entreprises

► Acheteurs publics / privés

► Elus

► Partenaires

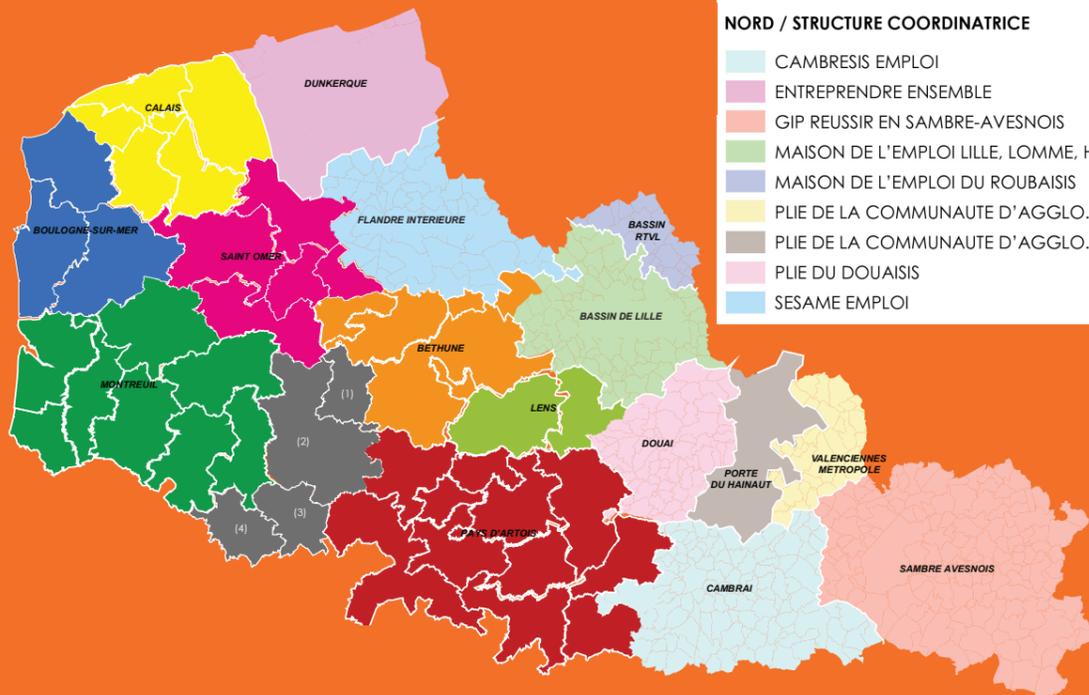
## Carte régionale

### PAS-DE-CALAIS / STRUCTURE COORDINATRICE

- PLIE DE L'AUDOMAROIS
- ARTOIS EMPLOI ENTREPRISE
- PLIE DE L'ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
- PLIE LENS LIEVIN / HENIN CARVIN
- PLIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAIS
- PLIE DES 7 VALLEES ET DU MONTREUILLOIS
- PLIE DE L'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- TERRITOIRES NON COUVERTS :
  - (1) Communauté de Communes du Pernois
  - (2) Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois
  - (3) Communauté de Communes de la Région de Frévent
  - (4) Communauté de Communes de l'Auxillois

### NORD / STRUCTURE COORDINATRICE

- CAMBRESIS EMPLOI
- ENTREPRENDRE ENSEMBLE
- GIP REUSSIR EN SAMBRE-AVESNOIS
- MAISON DE L'EMPLOI LILLE, LOMME, HELLEMES
- MAISON DE L'EMPLOI DU ROUBAISIS
- PLIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO. DE VALENCIENNES METROPOLE
- PLIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO. DE LA PORTE DU HAINAUT
- PLIE DU DOUAISIS
- SESAME EMPLOI



## La CLAUSE d'insertion dans les marchés publics

### L'offre de service

Les maisons de l'emploi et les PLIE offrent une interface entre les différents acteurs de la clause.



Votre contact : [www.npdc-clause.fr](http://www.npdc-clause.fr)



# Pourquoi une clause d'insertion ?

## INSTITUTIONS,

Un achat qui soutient l'emploi des habitants, c'est possible !

Intégrer une Clause d'insertion dans un marché public, c'est booster l'emploi des habitants du territoire. Elle permet à des publics fragilisés d'acquérir une première expérience professionnelle, notamment les jeunes sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, les personnes handicapées...

► Objectifs : enclencher un parcours professionnalisant et une montée en compétences.

## TEMOIGNAGE

Noredine, 42 ans : «On m'a donné l'opportunité de faire mes preuves !»



« Il y a un an, je ne trouvais pas d'emploi avec mon CAP tourneur... Le PLIE de Béthune (62) m'a proposé une mission (en clause) chez Colas. Je suis arrivé et je ne connaissais pas le bâtiment. Aujourd'hui je pose des bordures, je fais de l'assainissement. Et ils m'ont embauché ! Je suis content. J'ai encore des lacunes mais je suis là pour apprendre et pour évoluer».

## EMPLOYEURS,

Pour appliquer ce dispositif légal, vous n'êtes pas seuls !



La Clause d'insertion est une condition d'exécution du marché (article 14).

Quel que soit le cadre légal, les MDE et les PLIE sont présents pour vous accompagner et vous aider.

### ► Objectifs :

- Présenter les différents dispositifs et modalités d'emploi
- Diversifier les sources de recrutement
- Anticiper les besoins de formation si nécessaire
- Être garant de la bonne application de la Clause

## Une responsabilité sociale

Grâce à la Clause d'insertion, l'entreprise s'engage à utiliser un dispositif en faveur de l'emploi local. Elle contribue à la lutte contre l'exclusion en faisant émerger des compétences et des potentiels.

## Un cadre légal

4 types de clauses sont appliquées.

La Clause d'insertion régie par l'article 14 du Code des marchés publics : le donneur d'ordre détermine la part d'heures d'insertion que les entreprises devront réaliser.

Le marché d'insertion régi par l'article 30 du Code des marchés publics : l'objet du marché est l'achat d'une prestation d'insertion.

Le marché réservé, régi par l'article 15 du Code des marchés publics : seules les structures qui accueillent les personnes en situation de handicap peuvent être candidates à l'appel d'offre.

L'insertion comme critère de choix régi par l'article 53 du Code des marchés publics : l'entreprise qualifie la prestation d'insertion (cet article 53 est souvent associé à l'article 14).



# Que proposons-nous ?



## ACHETEURS,

Faites un achat responsable encadré par le code des marchés publics.

Nous proposons une offre de service qui permet d'analyser et sélectionner la pertinence des marchés, mais aussi de sécuriser juridiquement les procédures. Sans oublier le suivi et l'évaluation des résultats.

► Objectifs : les maisons de l'emploi et les PLIE sont à vos côtés. Vous faciliter les démarches est notre métier.

## PARTENAIRES,

Offrez une montée en compétences dans un parcours accompagné.

La Clause représente une opportunité et une étape qualifiante dans un parcours vers l'emploi. Les maisons de l'emploi et les PLIE travaillent pour la cohérence du parcours professionnel et la bonne intégration du candidat grâce à des chargés de mission spécialisés (les «facilitateurs Clause»).

► Objectifs : Les maisons de l'emploi et les PLIE se portent garants de la bonne mise en œuvre de la Clause, ils assurent l'application des conditions d'exécution du marché.

Les maisons de l'emploi et les PLIE totalisent 10 ans d'expérience d'accompagnement des collectivités et des entreprises.

## TEMOIGNAGE



Kévin, 22 ans : «J'ai de nouvelles compétences».

« Grâce au PLIE, j'ai fait ma première mission d'insertion pour les Travaux Publics de ma commune à Neuville-sous-Montreuil (62), l'intégration dans l'entreprise s'est plutôt bien passée.

J'ai appris beaucoup de techniques (pose de bordures, de pavés, réglage de cailloux...).

Après cette expérience et grâce au bouche à oreilles, on est connu de toutes les entreprises du coin, j'ai ainsi enchaîné beaucoup d'autres contrats dans la foulée. »